



Gemeinsame Einrichtung KVG  
Institution commune LAMal  
Istituzione comune LAMal

## **A tous les assureurs-maladie**

<b>Votre interlocuteur</b>	<b>Ligne directe</b>	<b>E-mail</b>	<b>Date</b>
Yannick Schwarz	032 625 30 48	yannick.schwarz@kvg.org	30.10.2023
Magnus Vieten	032 625 30 64	magnus.vieten@kvg.org	

### **Nouveau calcul de la compensation des risques 2022**

Mesdames, Messieurs,

En raison de diverses insuffisances dans les données pour la compensation des risques 2022, l'Institution commune LAMal a par conséquent décidé de la recalculer.

Selon les informations dont nous disposons actuellement, nous estimons que ce nouveau calcul entraînera un volume de redistribution supplémentaire d'un montant à un chiffre en millions de francs suisses. En outre, nous supposons que les assureurs-maladie dont les données n'ont pas besoin d'être corrigées recevront en règle générale, sur la base du nouveau calcul, des paiements des compensations des risques.

Le nouveau calcul devrait être exécuté au deuxième semestre 2025. Quant aux assureurs qui doivent corriger leurs données, nous les inviterons à le faire, par courrier séparé.

Nous demeurons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec nos salutations les meilleures,

Institution commune LAMal